



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 185/2026

OBJET : Fixation du tarif sénior de la sortie intergénérationnelle au cirque de Phénix prévue le 22 décembre 2026

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°014/2026 du Conseil municipal du 13 avril 2026, portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant la volonté de la Municipalité de favoriser les échanges entre générations en proposant des actions communes aux jeunes et aux seniors,

Considérant le partenariat entre le Service Séniors et le PJC pour l'organisation d'une sortie intergénérationnelle à l'occasion des fêtes de fin d'année,

Considérant qu'une sortie au Cirque Phénix à Paris est proposée le mardi 22 décembre 2026, pour assister au spectacle « ODYSSEE – Les Étoiles du Cirque de Pékin »,

Considérant que cette sortie réunira 16 séniors, 16 jeunes et 3 accompagnants,

Considérant le coût total de cette sortie, transport en car compris, d'un montant de 1 147,50 euros TTC (mille cent quarante-sept euros et cinquante centimes),

Considérant qu'il y a lieu de fixer un tarif de participation pour les séniors inscrits à cette sortie,

Article 1 : DECIDE de fixer un tarif de 15 € (quinze euros).

Article 2 : DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Représentant de l'État du département et au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 15 octobre 2026

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET

Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.